



SICONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2017
RIUNIONE I 21 E 22 SITTEMBRE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2017
REUNION DES 21 ET 22 SEPTEMBRE

N° 2017/O2/053

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »

OBJET : QUEL CHOIX INSTITUTIONNEL POUR LA CORSE ?

Monsieur le Président,

Dans une émission politique diffusée sur les médias insulaires, vous répondiez il y a dix jours sur la question de l'autodétermination qu'il s'agissait pour vous – je cite – de « *la capacité des Corses à exprimer le choix institutionnel le plus adapté* » et vous preniez en exemple la consultation référendaire du 6 juillet 2003. Or, à cette époque, sous l'impulsion de notre Assemblée et des fameuses motions de mars 2000, Nicolas Sarkozy avait organisé ce referendum sur le principal point d'accord entre les deux textes, à savoir la collectivité unique. Les Corses avaient d'ailleurs répondu non.

On voit que les débats qui nous animent encore aujourd'hui ne datent pas de cette mandature, tant nous avons tous à cœur de trouver l'architecture institutionnelle qui sied le mieux à l'exercice de nos compétences.

Mais l'autodétermination ne renvoie pas à une question d'organisation de type institutionnel, ni même à un statut d'autonomie au sein de l'ensemble métropolitain, elle renvoie à un choix crucial sur notre relation avec et au sein de la République française.

Pour notre famille politique, la question ne se pose pas.

Mais elle semble se poser de votre côté.

C'est une question fondamentale.

Comme vous exercez les plus hautes responsabilités politiques et administratives de Corse, et il vous incombe d'être clair.

Je vous demande donc de nous préciser ce que vous entendez par autodétermination, et si pour vous, l'indépendance, sur le plan du principe, est un objectif quel qu'en soit le terme.